



10 novembre 2005

Avis du comité d'éthique du Cirad sur les OGM végétaux

Le comité d'éthique a travaillé sur la question des OGM sur saisine du directeur général du CIRAD. Le comité a mis cette réflexion à l'ordre du jour de cinq séances de travail (22 avril 2004, 29 septembre 2004, 8 décembre 2004, 23 mars 2005, 7 juin 2005).

Pour mener à bien sa réflexion, le comité d'éthique a souhaité avoir des contacts approfondis avec l'organisme. Il a ainsi choisi d'alimenter sa réflexion par des contributions et auditions de chercheurs et « personnes-ressources » du Cirad, en complément des éléments bibliographiques qui lui ont été fournis tout au long de ses travaux. Le comité d'éthique tient à souligner la qualité de ces contributions et auditions, et l'intérêt manifesté par les personnes auditionnées pour les questions soulevées par le comité.

Le comité d'éthique a par ailleurs souhaité mener cette réflexion sur les OGM en lien avec le comité d'éthique et de précaution (COMEPRA) de l'INRA, qui travaillait déjà depuis l'année 2000 sur ce thème et a rendu en octobre 2004 un avis sur les OGM végétaux, ainsi qu'avec le comité d'éthique et de déontologie (CCDE) de l'IRD. Le comité d'éthique tient à exprimer toute sa gratitude aux personnalités de ces deux comités pour l'aide qu'ils lui ont apportée. Le comité du CIRAD remercie en particulier Dominique Lecourt (président du CCDE de l'IRD) et Jean-François Théry (président du COMEPRA de l'INRA), Guy Paillotin (membre du COMEPRA), Marcel Jollivet (membre du CCDE de l'IRD), Marie-Christine Rebourcet (chargée de mission éthique de l'IRD) et Pierre Le Neindre (secrétaire scientifique du COMEPRA de l'INRA) pour leurs éclairages et contributions à la réflexion.

Enfin le comité d'éthique a mobilisé des personnalités extérieures : Yves Savidan (IRD, membre du conseil d'administration du CIAT¹ et du conseil scientifique du CIRAD), André Charrier (directeur de l'Ecole Doctorale « Biologie des Systèmes Intégratifs, Agronomie et Environnement de l'Université de Montpellier II »), et Lawrence Busch, Directeur de l'Institute for Food and Agricultural Standards (IFAS) de la Michigan State University. Le comité d'éthique tient à leur exprimer toute sa gratitude pour leurs contributions.

Le présent avis n'engage toutefois que les membres du comité d'éthique du CIRAD.

Considérant que pour ce type de réflexion, la démarche adoptée est essentielle à la compréhension du résultat final, le comité d'éthique a choisi de présenter, en préalable à ses conclusions, les principales étapes de construction de son avis.

¹ CIAT : Centro Internacional de Agricultura Tropical

Les étapes de réflexion du comité d'éthique

La séance du 22 avril 2004 a été une séance introductive sur le thème des OGM, séance au cours de laquelle le comité a examiné la note produite par le Cirad intitulée « Eléments de réflexion sur les orientations à prendre en matière de recherche sur les biotechnologies : application au cas concret des Cotonniers Génétiquement Modifiés », note présentée par Jacques Pagès, chef du Programme Coton du CIRAD.

Lors de la séance du 29 septembre 2004, le comité a auditionné Alain Weil, délégué aux biotechnologies à la Direction Scientifique du CIRAD, sur le positionnement de l'organisme en matière d'OGM, ainsi que Pierre Le Neindre (secrétaire scientifique du COMEPRA de l'INRA), qui a présenté les principales caractéristiques de l'avis du comité d'éthique et de précaution de l'INRA (COMEPRA) sur les OGM. A cette réunion participaient également Marcel Jollivet, membre du comité d'éthique de l'IRD, et Marie-Christine Rebourcet (chargée de mission éthique de l'IRD).

La séance du 8 décembre 2004 a été consacrée à l'étude approfondie de l'avis rendu par le COMEPRA de l'INRA sur les OGM végétaux, en présence de Guy Paillotin, membre du COMEPRA de l'INRA et de Jean-François Théry, président du COMEPRA, avec la participation de Benoît Lesaffre, directeur général du Cirad, et Patrice Debré, président du conseil d'administration du CIRAD.

Lors de la séance du 23 mars 2005, le comité a auditionné Yves Savidan, membre du conseil scientifique du CIRAD et membre du conseil d'administration du CIAT (Centro Internacional de Agricultura Tropical), sur la question des OGM pour les agricultures du Sud. Le comité d'éthique a également auditionné Jean-Christophe Breitler (CIRAD, UMR PIA) sur les recherches en génétique et génomique conduites au CIRAD.

Lors de la séance du 7 juin 2005, le comité a auditionné Lawrence Busch, Directeur de l'Institute for Food and Agricultural Standards (IFAS) de la Michigan State University. L. Busch a abordé la question des OGM selon trois angles d'approche : les droits (par ex. : droits à connaître, droits religieux, droits des utilisateurs de produits biologiques, droits de propriété intellectuelle...), les valeurs (confiance, honnêteté, authenticité, justice...) et les conséquences (pour les divers groupes). Selon ce prisme d'analyse, il a questionné l'intérêt des OGM par rapport aux produits non OGM, et comparé les contextes en Europe et aux Etats-Unis, et dans les pays en développement. Le comité d'éthique a également entendu Philippe Feldmann (CIRAD-Ds), sur les projet de code de conduite gouvernant les relations du CIRAD avec les entreprises en matière d'OGM et Jean-Louis Muron, conseiller du président du CIRAD, sur le contenu du relevé des délibérations de la 80e séance du conseil d'administration du CIRAD, le 21 avril 2005, sur le point d'ordre du jour « Biotechnologies et Organismes génétiquement Modifiés ». Les discussions ont bénéficié des éclairages apportés par André Charrier, Professeur à l'Agro.M et directeur de l'Ecole Doctorale « Biologie des Systèmes Intégratifs, Agronomie et Environnement de l'Université de Montpellier II ».

Avis du comité d'éthique sur les OGM

Le comité d'éthique a noté la difficulté générale de positionnement des organismes de recherche, des ministères et même de Bruxelles, sur les OGM.

Cette difficulté se traduit au CIRAD par des interrogations sur la finalisation des recherches, sur les réponses à apporter aux demandes concrètes qui lui sont adressées (demandes d'expertise ou de partenariat de recherche), sur les modes de participation au débat public, sur les relations avec les grandes firmes ou le positionnement sur les essais en champ.

Le comité d'éthique du CIRAD a examiné attentivement l'avis rendu par le COMEPRA de l'INRA sur les OGM végétaux. Le COMEPRA a choisi d'examiner la question des OGM par leurs effets induits, directs et indirects. Le comité a jugé très riche l'avis sur les OGM élaboré par le COMEPRA. Il lui a cependant semblé que l'avis prend peu en compte les aspects prospectifs au plan social. Le comité a également constaté que l'avis du COMEPRA considère implicitement que les risques liés au développement des OGM doivent être pris, sans dire pourquoi ces risques doivent être pris, au regard des alternatives existantes.

Ainsi le comité d'éthique du CIRAD a estimé nécessaire, par rapport à l'avis déjà donné par le COMEPRA, de repenser la question en prenant mieux en compte les contraintes et enjeux liés aux pays du Sud. En effet les variétés tropicales ont des caractéristiques spécifiques et des comportements parfois différents vis-à-vis des techniques de sélection. Les contraintes et facteurs limitants pour le développement agricole (ex. sécheresse, salinité, maladies, sols dégradés, conditions d'adoption des nouvelles variétés, contexte socio-économique), et les conditions d'accès des agriculteurs aux technologies des OGM sont très différents entre les pays du Nord et les pays du Sud. La demande vis-à-vis des OGM n'est pas la même dans les pays du Nord et dans tous les pays du Sud, certains pays du Sud étant déjà fortement engagés dans les cultures d'OGM et ayant d'ores et déjà développé des compétences scientifiques notables sur les OGM.

Le comité d'éthique a donc élaboré son propre avis selon les dix points présentés ci-après.

1. Il existe actuellement une demande très forte des pays du Sud sur les OGM : les partenaires du Sud adressent au CIRAD des demandes d'appui scientifique et juridique, notamment sur l'évaluation des risques. Le comité d'éthique estime donc que **le CIRAD ne peut pas se passer d'une expertise sur les OGM**, et doit pour cela acquérir des compétences, mener des recherches, participer aux débats de société, pour pouvoir répondre aux demandes de formation et de recherche des pays du Sud sur cette question.
2. Toutefois le CIRAD ne doit pas développer seul des recherches sur les OGM pour le Sud, parce qu'il n'en a pas les moyens² et parce que ce n'est pas forcément dans ses premières priorités (cf. point 3). Le comité d'éthique recommande que le CIRAD s'efforce de **mobiliser les compétences nationales sur les questions du Sud et de rechercher le niveau de mutualisation pertinent**, à la fois pour répondre aux demandes du Sud, pour envisager des collaborations avec le secteur privé tout en gardant son indépendance scientifique (voir points 8 à 10), et pour mobiliser des

² la capacité de travail actuelle du CIRAD sur les OGM est relativement limitée (les chercheurs impliqués sur les OGM au CIRAD représentent actuellement 2% de l'effectif), en particulier dans le domaine de la biosécurité.

financements publics sur le sujet. Le CIRAD, de par son mandat, doit s'investir prioritairement sur les systèmes et les cultures intéressant les sociétés les plus pauvres, les recherches plus génériques sur les OGM devant être conduites avec les autres organismes publics français.

3. Le CIRAD ne doit pas faire de recherche sur les OGM pour les OGM. La question des OGM au CIRAD doit être resituée par rapport à la question plus vaste du développement. Les recherches du CIRAD dans le champ des ressources biologiques doivent prioritairement porter sur la valorisation de la biodiversité dans les pays du Sud, les changements économiques et sociaux, les risques environnementaux et la biosécurité. **C'est dans ce cadre que doivent être menées des recherches sur les OGM, cette technologie ne devant être considérée que comme une des solutions techniques possibles parmi d'autres.**

4. Il n'existe pas de réponse générale sur la pertinence de développer des recherches sur les OGM. **La pertinence des recherches sur les OGM est à examiner au cas par cas, selon les pays, les contextes, et les plantes concernées** (quelle est la pertinence de tel ou tel OGM dans une situation donnée, dans tel ou tel processus de développement ? quelle est son utilité sociale ? quels sont les risques ? dans quelle mesure est-ce un levier pour le développement ?...) La demande n'est pas la même selon les pays du Sud, ce qui implique de moduler les approches en fonction des situations écologiques et socio-économiques : on ne travaillera pas de la même façon sur les OGM avec le Brésil et avec le Burkina Faso (pour les pays les plus pauvres, se lancer dans des recherches concernant les OGM peut conduire à devenir encore plus dépendant, scientifiquement et commercialement, des pays développés. Le rôle du Cirad n'est-il pas alors de proposer des alternatives plus accessibles, permettant plus d'indépendance ?). **Le comité recommande que le CIRAD mobilise ses équipes de sciences sociales sur ces interrogations.**

5. L'importance à accorder aux recherches sur les OGM dans la programmation du CIRAD doit être relativisée au regard des autres priorités. Le CIRAD ne peut pas être scientifiquement performant dans tous les domaines. Il doit **faire des choix de priorités**, originales, tenant compte de ses compétences et de celles de ses partenaires, répondant aux lacunes et aux urgences du développement durable en régions chaudes. Le CIRAD doit en particulier se poser la question de la valeur ajoutée de ses recherches par rapport aux compétences déjà développées par certains pays du Sud (notamment Chine, Inde et Brésil) très avancés sur les OGM. Le comité d'éthique recommande que le CIRAD se concentre sur quelques plantes modèles qui n'intéressent pas forcément les grandes firmes, mais qui correspondent à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et éthiques (sécurité alimentaire, maintien de la biodiversité, lutte contre la pauvreté, équité...) dans les pays du Sud. Le comité recommande que le CIRAD maintienne, en collaboration avec les autres organismes, le positionnement amont de ses recherches sur la génomique fonctionnelle, en vue de l'identification de gènes d'intérêt pour les problèmes spécifiques rencontrés par les petits agriculteurs du Sud (résistance aux insectes, à la sécheresse ou à la salinité), ou pour servir dans des programmes de sélection classique en vue d'une meilleure utilisation de la diversité génétique.

6. Il faut adopter une prudence particulière concernant les OGM, pour différentes raisons, mais en particulier parce qu'il s'agit d'un domaine où l'on développe des innovations techniques sans avoir réellement stabilisé le domaine de connaissances, et parce que le développement de cultures OGM peut introduire ou aggraver des inégalités, entre les acteurs qui peuvent bénéficier de ces innovations et ceux qui ne le peuvent pas. Le comité d'éthique recommande donc que CIRAD renforce **ses recherches et son expertise sur les aspects risques** (en termes de biosécurité, mais aussi en termes d'impact sur les systèmes de production et d'impact sur les sociétés rurales). Le comité d'éthique s'interroge en revanche sur la pertinence d'une contribution du CIRAD au développement de variétés OGM, et sur la compatibilité entre le développement de cultures OGM et une agriculture paysanne en partie fondée sur la valorisation des biodiversités naturelles (en particulier, l'agriculture paysanne peut-elle survivre à l'emprise des grands groupes privés qui contrôlent les OGM?).
7. Le CIRAD ne peut pas se contenter d'un positionnement trop général sur les OGM, dont il ne pourrait tirer des positions concrètes. Le comité recommande au CIRAD de **définir des « modes opératoires »**, notamment pour se positionner par rapport au secteur privé, pour préciser le statut des connaissances produites (comment vont-elles être utilisées et évaluées ?), et pour participer au débat public. Le comité souligne l'intérêt de réflexions et de concertations inter-organimes pour définir des positionnements et des actions sur le sujet des OGM.
8. Concernant le positionnement par rapport au secteur privé, le CIRAD doit non seulement garder son indépendance d'expertise, mais aussi veiller à ne pas risquer d'apparaître comme instrumentalisé. Le seul fait de travailler avec une firme semencière internationale peut poser un problème d'image³. Le comité d'éthique n'a aucune opposition de principe à la collaboration avec un groupe industriel, mais il rappelle que le rôle de la recherche publique est de rester indépendant, et que **les recherches menées par le CIRAD sur les OGM doivent garder un caractère public**.
9. Concernant le partenariat avec le secteur privé sur les OGM, le comité s'est interrogé sur la pertinence du postulat de départ (i.e. *le CIRAD ne peut développer une réelle expertise en matière d'OGM sans collaborer avec le privé*) donné dans le projet de code de conduite présenté par le CIRAD. Le comité a relevé la contradiction majeure, entre l'obligation pour le CIRAD de travailler prioritairement pour la paysannerie pauvre, et la volonté de collaborer avec le privé qui ne s'intéresse pas à cette catégorie d'acteurs. Le comité recommande que **le CIRAD renforce prioritairement son partenariat avec la recherche publique sur les OGM**, avant d'envisager des collaborations avec le secteur privé.
10. Concernant la question d'un éventuel financement direct du CIRAD par le secteur privé sur les OGM, le comité d'éthique recommande qu'un **contrôle puisse être**

³ De tels problèmes ont effectivement été rencontrés par des universités étrangères, notamment américaines, voir le rapport de l'IFAS à l'adresse http://www.msu.edu/~ifas/docs/Berkeley_Final_Report_071204.pdf

assuré par un groupe non directement bénéficiaire des contrats. Le comité d'éthique s'interroge sur la nature et le niveau de ce contrôle (mutualisation et redistribution des financements, simple contrôle des termes des contrats, ...). En revanche le comité estime qu'il n'est pas de son ressort de statuer sur la structure choisie pour exercer ce contrôle (cellule interne ? structure inter-institutionnelle ?...). Les solutions seront à étudier par le CIRAD, entre la formule suggérée par le COMEPRA de l'INRA dans son avis sur le partenariat (un fonds de recherche interne à l'institut alimenté par des prélèvements sur l'ensemble des contrats de partenariats avec les entreprises) et d'autres solutions possibles. Dans tous les cas le comité recommande que les modalités de dialogue nord sud et de partenariat avec la société civile soient bien prises en compte dans le cadre de cette structure de contrôle.

* *
 *